



Madame, Monsieur,

Reims, le 18 juin 2024

Comme chaque année, l'établissement scolaire Saint-Joseph organise les transports des élèves internes qui habitent la région parisienne. Vous trouverez ci-dessous les renseignements nécessaires. Si vous êtes intéressés, le coupon-réponse est à renvoyer **pour le 19 aout 2024 au plus tard**, à l'attention de M. Julien Lafaye, responsable vie scolaire du lycée (adresse : 177 rue des Capucins 51100 Reims).

Pour garantir une meilleure sécurité, un éducateur d'internat est présent dans le car du vendredi soir avec les collégiens.

1. Le tarif est fixé à **25 € TTC** par trajet (*sous réserve d'augmentation de la part de l'autocariste*). Le nombre indicatif de trajets est de 70 pour l'année scolaire. **Un acompte de 100€ (déduit à la 1^{ère} facture) est demandé à l'inscription.** Le coût des transports figure sur la facture trimestrielle communiquée aux familles.
2. Les familles inscrivent leur enfant pour la totalité de l'année scolaire. Aucun remboursement n'est effectué dans l'année.
3. Nous disposerons, d'un autocar de 59 places pour le collège, de 59 places pour les élèves de 2^{nde} et de 59 places pour les lycéens de premières et Terminales (et donc de trois autocars le lundi matin). Le nombre de places est donc **limité**. Le 1^{er} trajet sera effectué dans le sens Reims - Paris le vendredi 06 septembre 2024 vers 18h00. **Des précisions concernant les arrêts et les horaires de départs et d'arrivées se trouvent au verso.**
4. Merci de remplir le coupon ci-dessous à nous retourner en précisant les arrêts choisis parmi cette liste :

Trajets « aller » de Paris à Reims :

Arrêts : Trocadéro (départ à 6h30) - Gare Saint-Lazare (départ à 6h30) - Bastille (départ à 7h00) - Aire de Ferrières (départ à 7h15) ; *horaires à titre indicatif.*

Trajets « retour » de Reims à Paris :

Arrêts : Aire de Bussy - Bastille - Gare Saint-Lazare - Trocadéro

ATTENTION : les arrêts choisis sur le coupon ci-dessous ne peuvent être modifiés en cours d'année.

5. **IMPORTANT** : Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courrier et ce document lié au règlement du transport en car sera à lire, à signer et à nous retourner.

Une réinscription est obligatoire car aucun élève n'est réinscrit de manière automatique.

Ces arrêts sont susceptibles de modification ou de suppression en fonction du nombre de demandes les concernant.

IMPORTANT : Si votre enfant, exceptionnellement, est amené à ne pas prendre le car, il sera indispensable de prévenir son absence en transmettant un mail à M. Lafaye.

Espérant que cette organisation vous donnera satisfaction, je tiens à vous remercier pour votre confiance et vous souhaite d'agréables vacances d'été.

M. HAUTIER Olivier
Chef d'établissement

Coupon-réponse (à renvoyer à l'attention de M. LAFAYE pour le 19 aout 2024 au plus tard).

Attention, le nombre de places est limité : les demandes seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Ci-joint, un chèque d'acompte de 100 €, libellé à l'ordre de l'Association Saint-Joseph.

Madame, Monsieur Demandent l'inscription de leur enfant :

NOM : Prénom :

Niveau de classe en 2024/2025 (ex : 5^{ème}, 2^{nde}, 1^{ere}) :

Merci d'indiquer l'arrêt demandé pour l'aller (Paris-Reims) :
Et l'arrêt demandé pour le retour (Reims-Paris) :

Date : / / 2024

Signature parents :